



**Cfdt:**

**SANTÉ  
SOCIAUX**

**Formation professionnelle**

# **TOUT SAVOIR SUR LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)**

Je suis en période de réflexion ou souhaite faire le point sur mes compétences et réfléchir à mon devenir. Rencontrer un-e conseiller-ère en évolution professionnelle est une 1<sup>re</sup> étape.

## OBJECTIF :

Le Conseil en Évolution Professionnelle est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à tout-e agent-e souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle dans le cadre d'un projet d'évolution.

## PERSONNELS CONCERNÉS :

Tout-e-s les agent-e-s contractuel-le-s, stagiaires, titulaires, en position d'activité, sans condition d'ancienneté. L'agent-e en congé maladie peut entamer des démarches de CEP et le suivre même s'il, elle n'a pas encore repris son activité.

## DISPOSITIF :

Les agent-e-s ont accès à un-e Conseiller-ère en Evolution Professionnelle au sein de leur établissement ou auprès de l'ANFH. Le CEP peut accompagner un.e agent.e s'il, elle veut :

- Changer de métier ou de domaine d'activité [infirmière, je veux devenir comptable]
- Prendre du recul et réfléchir à sa situation professionnelle [aide-soignante, je me pose des questions quant à mon avenir professionnel dans ce métier]
- Faire reconnaître ses compétences [ASH faisant fonction d'AS, je veux connaître les démarches pour obtenir le diplôme d'AS]
- Obtenir des informations sur un métier, une formation, des financements [ASH, je souhaite débiter une VAE d'AS mais je ne sais pas comment faire et financer les modules manquants]
- Evaluer la faisabilité d'un projet d'évolution professionnelle [adjointe administrative, je souhaiterai devenir Assistante médico-administrative]
- Anticiper une situation d'inaptitude [aide-soignant, j'ai des soucis de santé, j'envisage une reconversion professionnelle avant d'être en inaptitude]
- Réfléchir à un reclassement professionnel [infirmier, je ne veux plus exercer ce métier, je réfléchis à mon avenir professionnel et à un reclassement]
- Explorer de nouvelles activités [ASH, j'ai le projet de devenir Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles]
- Changer d'établissement [éducatrice spécialisée au sein d'un IME, je souhaiterai exercer dans la protection de l'enfance]
- Reprendre des études [cuisinier, je souhaiterai devenir infirmier]

Le, la conseiller-ère guide l'agent-e dans ses recherches et la construction de son projet, l'oriente vers les bons interlocuteurs et les financements possibles...



## DURÉE :

Par l'ANFH, c'est un accompagnement personnalisé et individuel, sur le temps libre de l'agent-e, qui peut aller jusqu'à 6h avec des entretiens physiques et/ou téléphoniques.

Le CEP comporte les prestations suivantes :

- Un entretien individuel pour analyser sa situation professionnelle,
- Un conseil visant à définir son projet professionnel,
- Et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

À l'issue de l'accompagnement (confidentiel), une synthèse récapitulant le projet d'évolution professionnelle avec les moyens à mettre en œuvre pour y arriver est remise à l'agent-e. Ce document appartient exclusivement à l'agent-e qui choisit librement s'il, elle veut le communiquer à l'administration.



## DÉMARCHES :

**C'est une démarche individuelle de l'agent-e.**

*Un CEP n'est pas un Bilan de Compétences. Bénéficiaire d'un CEP n'est pas une garantie d'obtention du financement pour le projet de l'agent-e.*

**Vous avez un projet ? Les représentant-e-s CFDT sont là pour vous accompagner.**

Via ses mandaté-e-s, la CFDT représente les agent-e-s de la FPH au sein des instances de l'ANFH. Elle défend leurs intérêts, les informe sur les questions de Formation et les accompagne dans la constitution de leur dossier. Elle veille au respect de leurs droits à la Formation.

Chaque fois qu'elle en a l'occasion, la CFDT revendique l'obtention de nouveaux droits pour les professionnel-le-s : par exemple, le paiement du Complément de Traitement Indiciaire lors d'un CFP (à l'identique de ce que la CFDT a revendiqué et obtenu pour les Etudes Promotionnelles).

De nombreux dispositifs individuels de formation existent. Ils permettent de faire le point, acquérir de nouvelles compétences, ou se former à un nouveau métier. Les équipes CFDT sont là pour vous conseiller. N'hésitez pas à rencontrer l'équipe CFDT de votre établissement.

# VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT



*La CFDT revendique l'accès  
à la formation pour tout-e-s  
et est là pour défendre vos droits  
et les faire respecter.*

---

**J'adhère à la CFDT :**

[https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/  
adherez-en-ligne-jca\\_221287](https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287)



## Contacts